

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 12 février 2014

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric.

Membre absent excusé : TAROZZI Marie-Jeanne (donne procuration à WELKER Caroline).

Membres absents : WELKER André, GALLOT Isabelle, RAPIOR Sonia.

Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 3 décembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite apporter des modifications sur le point 4 - Rythmes scolaires. Il y a lieu de souligner que la reprise après la pause méridienne aura lieu à 13 h 30. Voici les futurs horaires de classe :

lundi, mardi, jeudi, vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30
avec une pause méridienne jusqu'à 13 h **30**
et l'après-midi de 13 h **30** à 15 h45
mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30

Après ce complément d'information, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2013.

2) Droits de préemption urbain.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 40, 41, 42, 43, 44, 70 section 2, situées au lieu-dit «Binet», d'une superficie de 23 ares 22 ca appartenant aux époux Chaput Max-Albert, vendeurs pour la somme de quatre-vingt mille euros (80 000,00 €) à M. Mangin Pierre 31, rue de la Carrière à Magny.

2) Les parcelles 105, 106, 109, 110, 338/54, 340/53 section 1, situées au lieu-dit «Eva Broch», d'une superficie de 28 ares 18 ca appartenant à M. Tognetti James, vendeur pour la somme de cent soixante-dix-huit mille euros (178 000,00 €) à Mme Kippelen Marie et M. Schmidt Samuel 1, rue de la Première Armée à Wattwiller.

3) La parcelle 502 section 2, située au lieu-dit «Kaelbergaerten», d'une superficie de 2 ares 54 ca appartenant aux époux Fellmann Gilbert, échangeurs, pour une parcelle d'une même surface, parcelle 505 section 2 au profit des époux Brun Matthieu 13, rue Bretten à Soppe-le-Bas.

3) Périscolaire – centre de loisirs, centre aéré.

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, troisième adjointe, en charge du dossier. Il est proposé à l'assemblée d'organiser, comme l'année dernière, pendant les vacances de printemps, un centre de loisirs sans hébergement sur une période de deux jours les 24 avril et 25 avril 2014. Ce centre proposera différentes activités. Le repas et le goûter seront tirés du sac. Un minimum de huit enfants est nécessaire afin que le centre puisse voir le jour et un maximum de 18 places est autorisé en tenant compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions. L'encadrement sera assuré par Estelle Argentieri et par Stéphanie Hartmann.

Un tarif de 14 € ou 15 € est proposé par jour et par enfant en tenant compte des ressources des parents selon le même barème que celui du périscolaire.

Afin de renouveler l'expérience de l'été dernier, il est également proposé un centre de loisirs du 7 au 11 juillet 2014. A cette occasion, un mini camp d'une ou deux nuitées sous tente aura lieu près de la ferme-auberge des Buissonnets.

Concernant la partie administrative, les déclarations seront déposées auprès de Jeunesse et sports ainsi qu'à la CAF du Haut-Rhin afin de pouvoir prétendre à des aides financières. D'autres informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

Après différents échanges, le conseil municipal accepte lesdites propositions pour l'organisation de ces deux centres.

4) Remplacement de la chaudière fioul du Foyer rural François-Nussbaum.

Le maire explique que malgré deux séances de soudures par l'entreprise Bohler de Masevaux, le corps de chauffe de la chaudière n'est plus réparable. Afin de pallier à ce problème de chauffage, il a été nécessaire de louer dans un premier temps un radiateur soufflant. L'entreprise Hug, gestionnaire du contrat d'entretien de la chaudière du foyer, a soumis une offre de prix pour le remplacement de la chaudière à puissance équivalente. Celle-ci s'élève à 5829,00 € H.T. A noter également que le brûleur existant pourra être réutilisé et qu'il sera nécessaire de l'adapter. Le prestataire a proposé une variante comportant un système de régulation en fonction de la température extérieure pour le foyer rural qui s'élève à 1148 € HT et un système à l'identique pour la salle de sports qui s'élève à 1445 € H.T. Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), un dossier de demande de subvention sera transmis à la sous-préfecture. Considérant l'urgence, les devis seront signés par le maire dès l'obtention des avis de réception.

5) Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la commune envisage de déposer un dossier de demande de subvention pour le remplacement de la chaudière fioul du foyer rural qui vient de casser et dont il est urgent de prévoir le remplacement compte tenu que le corps de chauffe n'est plus réparable.

Dans la catégorie soutien exceptionnel aux collectivités, l'aide de la DETR est déterminée en fonction de la nature de l'opération et de la situation de la commune. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FINANCEURS	TAUX (%)	MONTANT (€ HT)
Commune de Bourbach-le-Haut	70	5 895,40
Etat (DETR)	30	2 526,60

Il est proposé au conseil municipal d'en délibérer et :

- d'adopter l'opération de remplacement de la chaudière fioul au foyer rural François-Nussbaum ;
- d'approuver le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention pour ce projet au titre de la DETR 2014 auprès de l'Etat ;
- de solliciter auprès des services de l'Etat, compte tenu de l'urgence, une dérogation spéciale afin de pouvoir entreprendre le remplacement de la chaudière le plus rapidement possible.

6) Four à poterie.

Le maire soumet au conseil municipal deux devis pour le remplacement du four à poterie. Le conseil municipal attend toutefois un accord écrit émanant de l'AACT concernant la participation financière de celle-ci. Le pourcentage de participation pour l'association pourrait s'élever à 50 % du montant H.T de l'appareil. La confirmation de cette participation doit être transmise par l'AACT.

7) Programme des travaux ONF.

Le maire fait référence à la rencontre du 10 courant avec l'agent ONF Marc Tschaéglé concernant le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2014. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal accepte ledit programme de travaux pour l'année 2014. Le maire précise qu'il y a lieu de privilégier le travail en régie réalisé par les ouvriers forestiers de la Communauté de communes Thann-Cernay à la place des entreprises privées. Il souligne toutefois que le conseil municipal peut à tout moment revenir sur sa décision en fonction de la cotation du marché du bois.

8) Périmètre de protection d'un captage d'eau potable.

Dans le cadre des travaux d'amélioration pastorale menés par Ginot Steve, celui-ci, a entrepris des travaux sur le pâturage au col du Hundsruck à droite en venant du village. Du fait que, sur cette parcelle, se trouve la source d'eau qui alimente le restaurant La Fourmi, il est nécessaire de délimiter un périmètre de protection. Le devis établi par le Cabinet d'études Souhait correspondant à l'élaboration du dossier s'élève à 730,00 € HT. Toutefois, le maire a pris attaché avec les services de la DDT – service agriculture – afin de savoir si ces travaux de pose de clôture pour le captage pouvaient être rajoutés dans le cadre du dossier d'amélioration pastorale.

9) Vacation sapeurs-pompiers.

Le maire informe l'assemblée que le sapeur-pompier Hergalant Benjamin a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar. Comme il est de coutume, la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le conseil municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 298,00 € pour le sapeur-pompier Hergalant Benjamin.

En raison d'un problème sur la pompe du nouveau véhicule de première intervention, et sur recommandation de la société HVI, il a été nécessaire de conduire le véhicule dans un garage Renault à Oberentzen. Afin d'indemniser le sapeur-pompier Mickael Batail pour sa disponibilité lors de cette journée, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui verser une indemnité compensatrice d'un montant de 100 €.

Malgré le dépannage, la pompe est toujours hors service. Elle sera prochainement démontée puis renvoyée au service après-vente des pompes Tohatsu en Isère. Après négociation auprès de la société HVI, les frais de transport resteront à la charge de la commune.

10) Communications.

Vente de la moto-pompe

Suite à l'acquisition du nouveau véhicule de première intervention au sein du corps des sapeurs-pompiers du village, l'ancienne moto-pompe n'est plus utile compte tenu que ce système est incorporé sur le nouveau matériel. La commune d'Andolsheim souhaite acquérir ce matériel pour la somme de 5 500 €. Afin de se familiariser avec ce matériel, un exercice entre les deux corps a eu lieu dimanche 9 février.

Présentation de l'étude chaufferie bois pour les bâtiments communaux

Le maire a réceptionné l'étude pour la chaufferie des bâtiments communaux de la part de la société Energico de Pfaffstätt. Compte tenu de la technicité de celle-ci, avant d'aller plus avant, une synthèse devra être réalisée en collaboration avec un habitant de la commune compétent dans le domaine.

11) Divers.

Demande d'aménagement du réservoir d'eau potable rue des Buissonnets

M. Kauffmann Jean-Claude domicilié à Reiningue et propriétaire du terrain où est implanté le réservoir d'eau a déposé un permis de construire afin d'aménager la cuve de stockage du réservoir d'eau. Le dossier est actuellement à l'instruction auprès des services de la DDT à Thann. Il sollicite le demandeur afin de compléter sa requête par des pièces manquantes. D'ores et déjà, la Communauté de communes Thann-Cernay, compétente dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, a émis un avis défavorable à la demande.

Plan Local d'Urbanisme

Le maire indique que le commissaire enquêteur tiendra deux permanences le 17 et le 27 février prochains. Une information sera transmise à l'ensemble des habitants et une annonce paraîtra dans les journaux locaux ainsi que sur le blog.

Découpage des cantons

Le maire précise que compte tenu de ce nouveau redécoupage, la commune de Bourbach-le-Haut ne dépendra plus du canton de Masevaux, mais du canton de Thann. En effet, la commune dépend de la Communauté de communes de Thann-Cernay et de ce fait il semble plus logique de rejoindre le canton de Thann. Le président du Conseil général émet quant à lui un avis défavorable à ce sujet.

Correction du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2013

Lors de la réunion en date du 24 mai 2013, il a été question de la rue du Felsenberg. Le maire précise que grâce à la bonne détermination des époux Studer et de leur fille, la commune va pouvoir acquérir les parcelles 410/19, 408 et 409 de la rue du Felsenberg.

Commission de sécurité à la ferme-auberge des Buissonnets

Le maire donne lecture du dernier mail de l'Apave concernant les trois derniers points de non-conformité. Il présente un devis correspondant à une mission technique en électricité pour un montant de 440 € HT.

Dépliant d'information des gîtes ruraux

La dernière version du dépliant semble convenir à l'ensemble des membres du conseil municipal. Celui-ci sera imprimé dans un premier temps à la mairie afin d'en faire part à l'ensemble des vacanciers ayant séjourné au courant de l'année 2013. Le maire relève également que, depuis l'adhésion à Clé-Vacances en 2013, une progression de la fréquentation de 30 % a été enregistrée par rapport à l'année 2012.

Repas de fin de mandat

Afin de clôturer la fin de la mandature, un repas avec les membres du conseil municipal ainsi que leurs conjoints sera organisé le 1er mars.

Bulletin L'Echo du Bourbach !

Le prochain bulletin municipal sera distribué à la fin du mois de février. Frédéric Stenger, en charge de la gazette de la commune, remercie l'ensemble des membres du conseil municipal ayant participé à son élaboration depuis le début du mandat. Le maire adresse aussi ses remerciements à Frédéric Stenger pour ses excellentes réalisations saisonnières de la gazette communale. Merci également à Serge Lerch pour sa partie historique.

Gîte Bergeronnette

Denis Perrez, deuxième adjoint, précise que la rénovation complète du gite Bergeronnette réalisé en régie par les ouvriers communaux touche à sa fin. Il précise que l'ancienne locataire, Mme Groell Victoire, souhaite s'y réinstaller le plus rapidement possible.

Réunions du conseil municipal

Denis Perrez précise également que ce conseil municipal est le 48ème depuis les élections de mars 2008. Par la même occasion, il signale qu'il ne se représentera pas lors des élections municipales en mars prochain. Les membres du conseil municipal lui adressent leurs remerciements pour l'ensemble du travail accompli tout au long de son mandat.

70ème anniversaire de la libération de Bourbach-le-Haut

A l'occasion du 70ème anniversaire de la libération du village qui sera célébré en novembre prochain, le maire souhaite marquer cet événement en organisant une marche aux flambeaux jusqu'au monument du col du Hunsrück. Il propose également que chaque membre du conseil municipal réfléchisse à la manière de perpétuer l'hommage adressé aux libérateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 45.